



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 février 2018 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2017-00048 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Réduire la marge avant de 12 mètres à 8,55 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, et ce, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} novembre 2017, sous le numéro de minute 11 094, dossier 9031.

Identification du site concerné : Matricule : 5664-93-7243
Cadastre : Cadastre : 2 077 686
Adresse : 121, rue du Cap

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca